

Compte-rendu du CCE du 13 décembre



Accord Salarial 2008 : Quelle surprise ! la CFDT signe

La consultation sur l'accord salarial 2008 était à l'ordre du jour de cette séance. Quatre organisations syndicales ont à nouveau marqué leur mécontentement quant aux mesures proposées par la Direction et la manière dont s'est déroulée la négociation.

S'il est, certes, très louable de vouloir favoriser les plus bas salaires de l'entreprise, cependant, **la mesure de 625 € bruts ne permet aucunement de combler le retard accumulé par LCL ces dernières années par rapport au secteur bancaire (10% de moins en moyenne).**

N'oublions pas que cela représente moins de 38 € nets par mois, soit +2,89% en moyenne pour l'échelon C, +1,83% pour le H. A lire dans « Les Echos » de ce jour, **l'inflation est au plus haut depuis 3 ans à 2,4% sur un an**, GDF souhaite augmenter ses tarifs de 6,1%...

Et pourtant, les banques françaises, y compris LCL, affichent une santé financière insolente, annonçant chaque année des bénéfices records.

La CFDT va venir vous dire que, grâce à sa signature, ceux qui sont éligibles vont toucher 625€ au lieu de 450. Ne tombez pas dans le panneau. **Ce chantage a bel et bien été orchestré par la Direction, qui ne voulait pas donner plus, et la CFDT.** Ce qui permet à cette dernière de justifier sa signature « au rabais ».

Posez vous plutôt la question : **qu'aurions nous obtenu si la CFDT avait rejoint les autres organisations syndicales ?** Certainement une augmentation supérieure et concernant plus de bénéficiaires. Car, seulement 77% des salariés (contre 91% l'an dernier) sont éligibles à la mesure 2008, 73% des cadres exclus.

A savoir, à la Deutsche Bank, l'ensemble des syndicats a obtenu 5% d'augmentation + une prime de 1.000 €.

FO LCL déplore ce nouveau sabotage syndical « CFDTesque » qui fait les affaires d'une Direction qui se satisfait d'un seul et unique signataire.

Autre remarque : suppression du minima de changement d'échelon Techniciens (700€ en 2007).

Votes : Contre : **FO LCL** - CFTC - CGT - SNB/CGC
Pour : CFDT



Rémunération variable de la Banque Privée : nouvelle donne

La nouvelle politique de rémunération de la Banque Privée est avant tout défensive puisque **de nombreux conseillers sont démarchés par la concurrence, étonnant non ?**

Les gestionnaires de clientèle percevront 8% du salaire fixe à objectif atteint (maxi 18%).

Idem pour les **Conseillers En Patrimoine** avec en plus une majoration de leur RBA de 2.400 €.

Les **Conseillers Banque Privée** auront une majoration de 3.500€ de leur RBA et une rémunération variable de 10% du salaire fixe à objectif atteint (maxi 22,5%).

Pour une meilleure cohésion, les assistant(e)s percevront une rémunération variable : 3% du salaire fixe à objectif atteint (maxi 6%).

Pour **FO LCL**, nous ne pouvons qu'approuver **l'intégration de la moitié de l'opportunité cible au salaire fixe des CEP et CBP.**

Cela répond en partie à notre demande formulée par écrit il y a un mois concernant les incidences de la MIF sur la rémunération des conseillers.

Cependant, **FO LCL a interpellé la Direction sur l'urgence de réviser également la rémunération des salariés des agences.**

Même si nous accueillons la MIF avec satisfaction puisque le conseil reprend toute son importance dans l'acte de vente, **FO LCL** réclame de revoir dans ce cadre, la technique de définition des objectifs commerciaux.

Automatisation des agences : C'est reparti !

En stand-by depuis quelques mois, le programme d'automatisation des agences va s'accélérer afin d'être finalisé en 2009.

A ce jour, 803 points de vente sur les 1914 (soit 42%) sont automatisés. 347 automatisations devraient s'effectuer en 2008, 757 en 2009. **Espérons qu'avec des effectifs en baisse, les logistiques pourront suivre la cadence intensive de ce programme.**

Pour **FO LCL**, si l'automatisation permet effectivement d'améliorer la sécurité des salariés, elle permet également à la Direction de réduire au passage les emplois.

FO LCL demande au contraire le redéploiement des postes libérés vers le renforcement de la fonction d'accueil clientèle.

Alors que la Direction se plaint de voir la fréquentation des agences baisser, elle ne fait pourtant rien pour enrayer le phénomène.

Rappelez-vous l'importance du rôle du guichetier. Il était certainement l'interlocuteur privilégié avec le client, la mémoire de l'agence. Tant au niveau commercial qu'à celui de la maîtrise du risque, par sa connaissance de la clientèle, il était la pièce maîtresse, d'ailleurs trop souvent peu reconnu financièrement.

Suppression de la Caisse Vacances : La CFDT POUR ! ...

La Caisse Vacances est un avantage social à LCL qui voit ses jours comptés comme d'autres auparavant (avances au personnel..).

S'il y avait très peu de bénéficiaires, cela n'est-il pas dû au fait que, malgré nos demandes successives, **la Direction a toujours refusé de revaloriser ce dispositif qui, rappelons-le, est ouvert à tou(te)s ?**

La participation financière totale de LCL à cette caisse ne s'élevait qu'à 2.800 € par an. Il n'y a pas de petites économies, n'est-ce pas !

Cette dénonciation est justifiée par la Direction du fait de l'augmentation de sa contribution au dispositif des Chèques Vacances. **Pour FO LCL, les deux ne sont pas incompatibles...**

Ainsi, dès 2008, pour 250€ de Chèques Vacances :

- 95€ sont pris en charge par LCL (au lieu de 78€)
- 155€ sont à payer par le salarié en 4 mensualités de 38,75€ (au lieu de 4 X 43€)

Attention, pour bénéficier des Chèques Vacances, vous devez avoir 9 mois d'ancienneté, un revenu fiscal de référence ne dépassant pas un plafond révisé chaque année par décret, et faire votre demande avant avril.

Pour plus d'infos, contactez **FO LCL !**

2008 Année bissextile...

FO LCL a demandé à la Direction, lors de ce CCE, pourquoi en 2008, pourtant année bissextile, **le 29 février n'est pas compensé par l'attribution d'un jour chômé supplémentaire comme c'était le cas auparavant** et comme c'est le cas dans d'autres établissements... (?)

La Direction doit refaire ses calculs, affaire à suivre...

Nouvelle gamme IARD PACIFICA : Assurément pas si pacifique !

Bien que la nouvelle gamme IARD commercialisée à partir du 1er janvier 2008 sera plus attractive en terme de prix, à garanties équivalentes, **il sera interdit aux conseillers commerciaux d'approcher les détenteurs de contrats AF IARD pour leur proposer la nouvelle gamme... sous peine de sanctions !**

Ce sont les paroles prononcées par les formateurs à la gamme Pacifica.

Les contrats actuels « migreront » sans intervention du réseau, sans signature du client et sans modification tarifaire.

Imaginez un de nos détenteurs de contrat AF IARD poussant la porte d'une agence du Crédit Agricole pour se renseigner sur une assurance IARD ! Il va trouver moins cher un contrat qui existe dans sa banque !

La Direction serait plus conciliante avec les clients/CLP, dixit « parce qu'ils le savent » !!!

Serait-ce pour préserver une marge plus importante sur les anciens contrats que LCL prend le risque de mécontenter et de voir partir bon nombre d'assurés ? Cela correspond-il à une politique de fidélisation et satisfaction de la clientèle ? Est-ce assurer la pérennité de notre fonds de commerce ?



JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNEE !

**VOUS PARTAGEZ CES IDEES...
...ADHEREZ A**



Nom :
Prénom :
Unité :
Adresse :
Code postal : Ville :